

STOP A LA REPRESSION !

Depuis de nombreuses années, les conditions de travail des agents de la commune de Trets ne cessent de se dégrader. Les agents souffrent et ne libèrent plus leur parole. Les sanctions sont monnaies courantes. La CGT ne supportera plus le régime de peur instauré par le Maire et par la Directrice Générale des services.

Les arrêts pour cause de maladie, indicateurs de mal-être au travail, se succèdent et le service public rendu aux usagers ne cesse de se détériorer !

Dans les écoles, se sont nos enfants qui trinquent

- 1 agent pour 40 enfants afin d'assurer la sécurité alors que dans les centres aérés le quota est d'1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans.
- Le non-remplacement récurrent des agents entraine une surcharge de travail pour les agents présents. Malgré leur bonne volonté et leur conscience professionnelle, le manque de moyens humains et matériels ne permet plus de mener à bien la mission de service public.

Et attention à bien avoir inscrit vos enfants à la cantine !

Nous avons tous en mémoire le triste épisode des tartines au fromage.

Lorsqu'un agent pointe du doigt les dysfonctionnements et la discrimination faite sur vos enfants, ce dernier **perd son emploi**.

La CGT a saisi le Tribunal Administratif concernant cette affaire et la commune de Trets a été **convoquée devant la justice le 27 Août**.

A vos côtés, la CGT défendra l'intérêt du service public

Dans les services techniques

En l'espace de 2 mandats, plus de 10 directeurs des services se sont succédé.

Le dernier est parti après avoir déposé plainte pour **agression physique** contre le maire.

Est-ce dû à leur désaccord sur la gestion de l'argent public ? A leur volonté de ne pas fermer les yeux sur certaines pratiques ?

A ce jour, le conseil municipal a tranché en **détournant la loi**, il n'y a plus de directeur au sein des services techniques.

Les travaux s'enlisent, bloquent le village et la population !

La sécurité

Alors que les recommandations sont d'1 policier pour 1000 habitants, les effectifs en termes de policiers municipaux sont de 6 pour 11000 habitants dont 1 agent en maladie.

Nous sommes bien loin du compte pour pouvoir assurer des missions de sécurité.

Et lorsqu'un agent a été nommé policier municipal, il ne doit pas tomber malade sous peine de se voir rétrogradé, muté dans un placard (ou plutôt un couloir).

Contre l'avis de la médecine du travail, cet agent se retrouve à travailler dans des **conditions dégradantes**.

Quand la justice tranche ?

Nous ne comptons plus le nombre de chefs de services ou le nombre d'agents qui ont subi les exactions de Monsieur le Maire et de Madame la DGS.,

Nous ne comptons plus le nombre d'agents obligé de saisir le tribunal administratif pour faire valoir leurs droits. Malgré des décisions favorables, ils doivent refaire appel au tribunal administratif car Monsieur le Maire ne se plie pas aux décisions rendues.

Cela ne semble pas déranger le conseil municipal tant qu'il ne s'agit pas de leurs deniers personnels mais celui des Tretsois !

Quelles réponses de la CGT

En défendant le service public, ces agents ont défendu l'héritage et les valeurs du programme du Conseil National de la Résistance, les principes d'intérêt général, d'égalité de traitement et de légalité.

La création récente d'une section syndicale CGT au sein de la commune de Trets génère de la part du Maire et de sa majorité, une volonté féroce de réprimer l'activité syndicale.

La section CGT des Territoriaux de Trets, L'Union Locale CGT de Gardanne, la Coordination Syndicale Départementale CGT et l'Union Départementale CGT **feront face à ces attaques dans l'intérêt des enfants, des usagers Tretsois et des agents.**

La CGT appelle à la grève le 24 Septembre 2019